Primes Habitation – Audit

Renvoyez l'original de ce formulaire complété, signé et accompagné des annexes **au plus tard le 30/09/2027.**
- **SOIT** à l'adresse indiquée ci- contre
- **SOIT** sur https://monespace.wallonie.be

Conservez une copie pour vous.

Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception dans les 15 jours de l'envoi de votre demande, contactez le Département du Logement.
Pour toute demande de documentation, de formulaire et pour toute information relative aux primes : rendez-vous à une permanence Info-Conseils Logement ou dans un Guichet Energie (voir la liste sur les sites web) ou contactez l'administration ci-dessous.

Département du Logement
Direction des Aides aux particuliers
Tél : 081 33 22 55 ou 56 -
Numéro vert : 1718
http://logement.wallonie.be

➔

Service public de Wallonie
Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
Département du Logement
Direction des Aides aux particuliers

Rue des Brigades d'Irlande, 1
5100 Jambes

Demande de prime audit Logement

Objet

Attention ! Veuillez remplir un formulaire par audit.
Le présent formulaire est à nous faire parvenir après la réalisation de l'audit Logement en vue d'obtenir la prime audit. Les coordonnées renseignées sur le présent formulaire pourront également être utilisées ultérieurement pour la liquidation des primes relatives aux travaux.

Conditions

Les conditions d'accès, la procédure ainsi que les travaux éligibles sont décrits sur notre site web : https://logement.wallonie.be.

Réglementation

Base légale[1]
Arrêté du Gouvernement wallon du 4 avril 2019 instaurant un régime de primes pour la réalisation d'un audit et des investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement.
Arrêté Ministériel du 27 mai 2019 portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 avril 2019 instaurant un régime de primes pour la réalisation d'un audit et des investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement.

[1] Les textes coordonnés peuvent être consultés sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Wallonie (http://wallex.wallonie.be).

1. Référence de l'audit

N° audit (AaaaammjjXXXXXX)

A 2 0

Date d'enregistrement de l'audit (JJ/MM/AAAA)

. . / . . /

N° agrément de l'auditeur

P A E 2 - P -

Pour pouvoir bénéficier du régime transitoire, vous devez vous trouver dans l'une des deux situations suivantes. Cochez la situation qui vous concerne :

□ **Vous disposez d'une décision de recevabilité** relative à une demande de maintien des régimes de primes en vigueur jusqu'au 13 février 2025 pour l'audit faisant l'objet de la présente demande de prime.
Numéro de dossier de la demande de maintien :

□ Vous disposez pour l'audit faisant l'objet de la présente demande de prime :

- soit d'un **devis daté et signé** au plus tard le 13 février 2025 ;
- soit d'un **bon de commande définitif** daté au plus tard le 13 février 2025.

Veuillez joindre une copie du devis daté et signé ou du bon de commande définitif à la présente demande de prime.

2. Coordonnées du demandeur

2.1. Identification

□ M.
□ Mme

Nom

Prénom

Date de naissance

. . / . . /

Numéro de registre national

-

En quelle qualité introduisez-vous cette demande ?

□ Unique propriétaire
□ Copropriétaire avec mon conjoint (couple marié, cohabitants légaux, cohabitants de fait) figurant sur ma composition de ménage
□ Copropriétaire avec d'autres
□ Usufruitier
□ Nu-propriétaire
□ Représentant d'une association de copropriétaires,
dont le numéro d'entreprise (BCE) est : BE
□ Autre (droit d'habitation, emphytéote, etc.)
Précisez :

2.2. Adresse du demandeur *(du syndic pour les Associations de copropriétaires)*

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

Pays

2.3. Contact

Téléphone

Téléphone

Téléphone

Courriel en majuscules (exemple : JEAN.DUPOND@MONDOMAINE.BE)

2.4. Compte bancaire du demandeur *(du syndic pour les Associations de copropriétaires)*

Veuillez joindre à la demande :

- soit une copie de votre carte bancaire mentionnant votre nom et le numéro de compte. Attention : veillez à cacher l'éventuel code de sécurité (CVC), composé de 3 chiffres et habituellement demandé pour la vérification des paiements en ligne ;
- soit le Relevé d'identité bancaire (RIB) délivré avec une signature de la banque.

Cette section doit être totalement complétée et exempte de toute rature ou surcharge

Vous demandez le paiement de la prime :

☐ sur **votre compte bancaire**
Il doit s'agir d'un compte dont le demandeur est titulaire (ou co-titulaire). Dans ce cas, le traitement du dossier sera plus rapide.
Titulaire(s) du compte

IBAN
International Bank Account Number

BIC
Bank Identifier Code

☐ sur un **compte bancaire ne vous appartenant, pas**
Dans ce cas, l'Administration vous fera parvenir un formulaire à compléter. Attention : la procédure de paiement est plus longue.

3. Information relative au ménage

Cette section ne doit pas être complétée pour les Associations de copropriétaires

Des personnes handicapées font-elles partie de votre ménage ?[2]

☐ Oui
☐ M. ☐ Mme Nom Prénom
☐ M. ☐ Mme Nom Prénom
☐ Non

Des enfants font-ils partie de votre ménage ?[3]

☐ Oui
☐ M. ☐ Mme Nom Prénom
☐ M. ☐ Mme Nom Prénom
☐ Non

Une naissance est-elle prévue au sein de votre ménage dans les 6 mois ?

☐ Oui (dans ce cas, joindre une copie de l'attestation de grossesse)
☐ Non

Des personnes de plus de 60 ans font-elles partie de votre ménage (autres que le demandeur et son conjoint) **?**

☐ Oui
☐ M. ☐ Mme Nom Prénom
☐ M. ☐ Mme Nom Prénom
☐ Non

[2] La personne reconnue handicapée, au sens de l'article 1er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 septembre 2000 définissant la notion de personne handicapée au sens de l'article 1er, 32°, du Code wallon de l'habitation durable : « La personne mineure ou majeure présentant une limitation importante de ses capacités d'intégration sociale ou professionnelle suite à une altération de ses facultés mentales, sensorielles ou physiques, conformément aux critères arrêtés par le Gouvernement ».
[3] Considérés comme enfant(s) à charge, par l'administration, le(s) enfant(s) pour lequel/lesquels, à la date de l'introduction de la demande de prime, **des allocations familiales ou d'orphelin** sont attribuées à un membre du ménage du demandeur ou de ses mandants. Est également considéré comme enfant à charge, l'enfant qui est hébergé à tout le moins à titre égalitaire par le demandeur ou ses mandants ou un membre de leur ménage.

4. Localisation des travaux

Où se situe le logement ayant fait l'objet de l'audit ?

☐ à l'adresse du demandeur
☐ à une autre adresse

Rue | Numéro | Boîte

Code postal | Localité

5. Facture de l'audit

Merci d'indiquer les éléments présents sur la facture de l'audit :

Numéro d'entreprise (BCE) de l'auditeur
BE

Date de la dernière facture
. . / . . /

N° de la dernière facture

Montant total éligible (TVAC) (hors éventuel PEB)

6. Liste des documents à joindre

En cas d'impossibilité de fournir un des documents demandés ci-dessous dans les délais requis, envoyez votre dossier en le justifiant. L'administration vous réclamera les compléments nécessaires lors de l'analyse de votre dossier. Pour que votre demande soit complète, vous devez joindre, au formulaire principal dûment complété et signé, les documents mentionnés ci-dessous. Veuillez nous envoyer le formulaire de demande de prime et ses annexes dans un même pli.

Pour tous les demandeurs :

☐ Une copie de toutes les factures relatives à la réalisation de l'audit.
☐ Une photo de votre carte bancaire mentionnant votre nom et le numéro de compte (veillez à cacher l'éventuel code de sécurité CVC) ou le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) délivré avec une signature de la banque.

Uniquement pour vous permettre éventuellement de bénéficier d'une prime plus intéressante en diminuant votre revenu de référence :

☐ Pour présence d'enfants à charge au sein de votre ménage pour lesquels vous ne bénéficiez pas d'allocations familiales : une copie du jugement attestant de l'hébergement égalitaire dont bénéficie un membre du ménage.
☐ Pour présence de personnes handicapées au sein de votre ménage : une ou des attestations de handicap du S.P.F. Sécurité sociale ou (pour les plus de 65 ans uniquement) une attestation de la mutuelle.
☐ Pour un enfant à naître : une attestation médicale établissant la date du début de la grossesse.

Uniquement si la demande de prime est réalisée au nom d'une Association de copropriétaires :

☐ Le procès-verbal de l'assemblée des copropriétaires ayant autorisé la réalisation d'un audit.

Uniquement si l'acquisition du bien concerné par la demande date d'il y a moins de 12 mois :

☐ Une copie du compromis de vente.

Uniquement si vous êtes propriétaire du logement avec des personnes qui ne figurent pas sur votre composition de ménage :

☐ Une copie de l'avertissement-extrait de rôle concernant les revenus afférents à l'avant-dernière année de tous les autres propriétaires (par exemple, pour une demande de prime introduite en 2026, les revenus 2024 (exercice 2025)).

Uniquement en l'absence d'une demande de maintien recevable ;

☐ Une copie du devis daté et signé au plus tard le 13 février 2025, ou d'un bon de commande émis au plus tard à cette même date.

Pour votre information, les données relatives au Cadastre, aux allocations familiales perçues par votre ménage, aux revenus imposables globalement de votre ménage ainsi que votre composition de ménage seront consultées directement auprès des sources authentiques en la matière. Ces informations ne vous seront réclamées que si elles ne sont pas disponibles via ces sources

7. Déclaration sur l'honneur

☐ M.
☐ Mme

Nom

Prénom

- déclare avoir pris connaissance des conditions d'octroi des primes Habitation ;
- déclare que les travaux faisant l'objet de la demande de prime seront réalisés dans un immeuble âgé de plus de 15 ans, principalement affecté au logement au terme des travaux, et dans le respect des règles en matière d'urbanisme ;
- déclare être informé que l'Administration peut, dans un délai de 5 ans à compter de la liquidation du montant de la prime, visiter le logement et vérifier l'authenticité des informations fournies ;
- déclare que la prestation ou les travaux qui font l'objet de cette demande ne font pas ou ne feront pas l'objet d'une autre aide octroyée par la Région Wallonne comme par exemple le « Rénopack » auprès de la SWCS ou du FLW ;
- je suis conscient que je m'engagerai à remplir au plus tard dans les 24 mois prenant cours à la date de la première demande de la prime Travaux, une des conditions suivantes (c*e point ne concerne pas les Associations de copropriétaires)* :
 - **pendant une durée minimale de 5 ans,** occuper la totalité du logement à titre de résidence principale
 - **pendant une durée minimale de 5 ans,** mettre le logement en location par un bail enregistré, dans le respect de la grille des loyers
 - **pendant une durée minimale de 9 ans,** mettre le logement à disposition d'une agence immobilière sociale (AIS) ou d'une société de logement de service public (SLSP) ou d'une association de promotion du logement (APL)
 - **pendant une durée minimale d'un an,** mettre gratuitement et à titre de résidence principale, la totalité du logement à la disposition d'un parent ou allié jusqu'au deuxième degré inclusivement
- déclare autoriser l'Administration à consulter les données nécessaires au traitement de la présente demande de prime auprès des sources authentiques (Registre national, SPF Finances, réseau de la Banque-Carrefour de la sécurité sociale et son réseau) ;

 ☐ Je **refuse** que l'administration accède à mes données permettant d'établir mon revenu de référence (composition de ménage, avertissement-extrait de rôle, allocations familiales, situation de handicap).

 ☐ Je **marque mon accord** pour que ma demande de prime fasse l'objet, le cas échéant, d'un traitement exclusivement automatisé, lequel sera plus rapide. Ce traitement sera réalisé à partir du logiciel de l'Administration sur base des informations fournies dans le cadre du présent formulaire et en appelant si nécessaire des données provenant des sources authentiques (cf. liste ci-dessus). Je peux retirer mon accord à tout moment (voir les modalités au point 8).

- déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont exacts et complets.
- déclare être informé que toute fraude ou tentative de fraude dans le cadre de la présente demande pourra être signalée par l'Administration aux autorités administratives ou judiciaires compétentes, notamment au parquet, sans préjudice de la récupération des sommes indûment versées.

Date

__ __ / __ __ / __ __ __ __

Signature

8. Protection de la vie privée

Conformément à la réglementation en matière de protection des données, au Code wallon de l'Habitation durable ainsi qu'à l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 avril 2019, les données personnelles nécessaires seront traitées par la Direction des Aides aux particuliers du SPW - Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie, en vue de :

- L'octroi ou du rejet de votre demande de la prime Audit ;
- La liquidation de votre prime Audit.

Par ailleurs, les données personnelles pourront être également traitées par la Direction du Logement privé, de l'information et du contrôle du SPW - Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie en vue de/du :

- L'examen de votre éventuel recours ;
- Recouvrement de primes indûment perçues.

Dans le cadre des traitements susmentionnés, les données suivantes seront consultées auprès des sources authentiques en la matière :

- Données d'identification ;
- Composition de votre ménage ;
- Revenus imposables globalement afférents à l'avant-dernière année ;
- Données relatives au patrimoine immobilier ;
- Le cas échéant, les données relatives aux allocations familiales perçues, reconnaissance de handicap et statut social auprès des organismes assureurs.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing ni communiquées à des tiers, sauf à notre conseil juridique en cas de procédure judiciaire. Ces données seront conservées pendant une période de 10 ans à compter de la liquidation ou 5 ans en cas de refus, sous réserve de la cessation définitive des procédures et recours administratifs et judiciaires.
Vous pouvez, dans certains cas spécifiques, rectifier, limiter ou vous opposer au traitement. Le cas échéant, vous pouvez retirer votre accord relatif au traitement exclusivement automatisé de votre demande. Pour ce faire, veuillez en faire la demande :

- Soit par courrier postal : Rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 JAMBES ;
- Soit par mail : renovation.logement@spw.wallonie.be.

Sur demande via formulaire disponible sur l'ABC des démarches du Portail de la Wallonie (https://www.wallonie.be/demarches/138958-acceder-a-mes-donnees-personnelles), vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne. Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie (Place de la Wallonie, 1 à 5100 Jambes - dpo@spw.wallonie.be) en assurera le suivi.
Pour plus d'information sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le Portail de la Wallonie (https://www.wallonie.be).
Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du Service public de Wallonie, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation :

- Soit par courrier : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ;
- Soit par mail : contact@apd-gba.be.

9. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

Introduire un recours interne à l'administration.

Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

Adresser une réclamation auprès du Médiateur.

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le médiateur
Rue Lucien Namèche, 54 à 5000
Namur Tél. gratuit 0800 19 199
http://www.le-mediateur.be